

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

135556

Déclaration de Maladie : N° S19-0002973

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 10216 Société : RRM

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : DAHI RACHID

Date de naissance : 18/12/1996

Adresse :

Tél. : 06.13.99.64.04 Total des frais engagés : 0 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 29/10/2012

Nom et prénom du malade : DAHI MAJDOUN L'INE

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Lun de refactri 02A

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 02/11/2012

Signature de l'adhérent[e] :

bf

02 NOV. 2012

H. HAKAN

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
29/10/2022	2		200.000	Dr. ABDELKE BOUTALMOUDI
10/11/2022				
22/11/2022				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D-Optic Opticien Optométriste 63 Rue Equibate Casa Akram Daali	01/11/2022					2.600.00

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Guibalte Casa  
**Akram Daali**

Inpe :065032633

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 12x12 grid of nodes, each containing a small circle with a number. The nodes are arranged in a repeating pattern of 12 columns and 12 rows. A central vertical column of nodes is labeled with the letter 'H' at the top. A horizontal row of nodes is labeled with the letter 'D' on the left. A vertical row of nodes is labeled with the letter 'G' on the right. The nodes are numbered as follows: the top row has nodes 1, 2, 1, 2, 3, 4, 3, 4, 5, 6, 5, 6; the second row has nodes 6, 7, 6, 7, 8, 9, 8, 9, 10, 11, 10, 11; the third row has nodes 11, 12, 11, 12, 13, 14, 13, 14, 15, 16, 15, 16; the fourth row has nodes 16, 17, 16, 17, 18, 19, 18, 19, 20, 21, 20, 21; the fifth row has nodes 21, 22, 21, 22, 23, 24, 23, 24, 25, 26, 25, 26; the sixth row has nodes 26, 27, 26, 27, 28, 29, 28, 29, 30, 31, 30, 31; the seventh row has nodes 31, 32, 31, 32, 33, 34, 33, 34, 35, 36, 35, 36; the eighth row has nodes 36, 37, 36, 37, 38, 39, 38, 39, 40, 41, 40, 41; the ninth row has nodes 41, 42, 41, 42, 43, 44, 43, 44, 45, 46, 45, 46; the tenth row has nodes 46, 47, 46, 47, 48, 49, 48, 49, 50, 51, 50, 51; the eleventh row has nodes 51, 52, 51, 52, 53, 54, 53, 54, 55, 56, 55, 56; and the twelfth row has nodes 56, 57, 56, 57, 58, 59, 58, 59, 60, 61, 60, 61. The grid is bounded by a thick black border.

### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

#### SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE  
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشيبة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب الحول-عدسة الاتصال-الليزر-انجيوغرافي

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

70 . زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدار البيضاء في ..... Casablanca le ..... 29 / 10 / 2022

Mr. Justice DAHL

**M-A-D Optic**  
Opticien Optométriste  
63 Rue Guibalte Casa

Dr. Abdellah Bouchra  
70, Rue Alian Ben Abdellah  
Casablanca 3345/0522471477  
tel. : 0522473345/0522471477

$\Rightarrow +2,00 (-4,00 = 173)$

$-0, +3,00 (-2,50 = 175)$

en refl

Dr. Abdelhak BOUCHTA  
70, Rue des Sablaines  
76100, SÉZANNE  
Tél. : 03 85 22 47 14  
Fax : 03 85 22 47 22



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : 01 8915

Casablanca, le 01/11/2022

Akram Daali  
Inpe : 065032633

Mme / Mr : MAJDOUNE DAHLI  
Dr ABDEL HAK BOUCHITA

VL

OD : 175 - 400 + 200

OG : 170 - 250 + 300

Monture

PLASTIques

500.00

DH

VP-Add

OD : ✓

OG : ✓

Verres ORGANIques

ANTI Reflet, 1.6

1200.00 + 1000.00 DH

Total à payer : 2700.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux mille

Sept cent dirhams

Cachet et signature  
M-A-D Optic  
Opticien Optométriste  
63 Rue Rguibat Bourgogne

Adresse : 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capitale : 100.000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC 6123

ICE : 002642590000069